



EXFO INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») d'EXFO inc. (la « Société ») se tiendra à 9 h (heure normale de l'Est), le mercredi 13 janvier 2021 au siège social de la société situé au 400 Avenue Godin, salle Atrium, Québec QC, G1M 2K2, Canada, pour les fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2020 ainsi que le rapport des auditeurs y ayant trait;
2. élire les administrateurs de la Société;
3. nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l. en qualité d'auditeurs et autoriser le comité d'audit à déterminer leur rémunération;
4. délibérer sur toute autre question dont l'assemblée ou toute reprise de celle-ci pourrait être dûment saisie.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et un formulaire de procuration et, si demandé, un exemplaire de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour l'année financière 2020 et le rapport des auditeurs y ayant trait.

À la lumière des préoccupations actuelles en matière de santé publique liées à la pandémie de la COVID-19 et afin de se conformer aux mesures imposées par les gouvernements fédéral et provincial, la Société encourage les actionnaires et toute autre personne à ne pas assister à l'assemblée en personne. Nous prions les actionnaires de voter par procuration à l'égard des questions soumises à l'assemblée et de suivre le déroulement de celle-ci en ligne, par webdiffusion en direct à l'adresse suivante : <https://investisseurs.exfo.com/fr/events/event-details/assemblee-generale-des-actionnaires-0>. Les actionnaires pourront soumettre leurs questions à la direction de la Société par courriel à ir@exfo.com avant l'heure de fermeture des bureaux le 12 janvier 2021 ou par l'intermédiaire de la webdiffusion à la fin de l'assemblée. Selon l'évolution de la situation relative à la COVID-19, la Société pourrait prendre des mesures de précaution additionnelles relativement à l'assemblée ou annoncer des mécanismes alternatifs pour l'assemblée par le biais d'un communiqué de presse et ce, sans autre avis. Les actionnaires sont encouragés à consulter notre site Web au www.exfo.com pour connaître les plus récentes dispositions prises à cet effet.

FAIT à Québec (Québec) le 1^{er} novembre 2020.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le secrétaire,

Benoit Ringuette

Les actionnaires sont priés de voter par téléphone ou de façon électronique ou de remplir le formulaire de procuration ci-joint et nous le retourner par télécopieur ou par courriel ou dans l'enveloppe prévue à cette fin. Pour être valable, le bureau de la Société de fiducie AST (Canada) doit recevoir les votes ou les procurations au plus tard à la fermeture des bureaux le dernier jour avant la date de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.